

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le sept juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Etampuis, régulièrement convoqué le 1 juillet

S'est réuni dans la salle des fêtes sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mrs Jean-Claude LEBRET, Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Benoît LEGER, Cédric BOSSE, Mmes Annie JOURDAIN, Mélanie LOUVET, Maryvonne MATURA,

Absents excusés: Paul BLONDEL, Louis LEMARCHAND, Jean-Marie DURR, Georges TAFTAF,

Absents : Mme Angélique RAILLOT,

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marie DURR donne pouvoir à Mme Mélanie LOUVET,
M Louis LEMARCHAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LEBRET,
M. Georges TAFTAF donne pouvoir à M. Joël BLANCHEMIN
M. Paul BLONDEL donne pouvoir à M. Benoît LEGER

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît LEGER

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Informations du maire :

➤ **Point Situation célébration de la Saint- Martin dimanche 3 juillet 22:**

Monsieur le Maire fait un point de situation sur la célébration de la Saint-Martin le dimanche 3 juillet 2022.

La Saint-Martin est habituellement célébrée en partenariat avec l'église de Boscle-Hard à la Chapelle Saint-Martin situé à Etampuis Village. La cérémonie de ce dimanche 3 juillet s'est bien déroulée. Les participants ont répondu nombreux, environ 100 participants. Le temps était au rendez-vous et, l'occasion était favorable pour échanger avec les habitants. Monsieur le Maire se dit satisfait de l'organisation et de la participation des habitants. Il remercie Mme Monique DEMANNEVILLE, qui s'occupe de fleurissement de la Chapelle à chaque célébration de la Saint-Martin depuis plusieurs années.

➤ **Stores Bannes Salle des Fêtes**

La commande automatique murale des stores bannes a été installée, elle est fonctionnelle.

➤ **Incendie sur une Maison du Chemin des Fées**

Une maison situé chemin des fées au Pière a été consumée par un incendie le matin du dimanche 19 juin. Les pompiers sont arrivés à temps pour mettre tous les occupants en sécurité. Cependant, ils ont tout perdu. La famille a ensuite bénéficiée d'une prise en charge de l'assureur pour un hébergement dans une Auberge de Bosc-le-Hard.

Le sinistre est survenu un dimanche matin, les banques étant fermées jusqu'au mardi matin, Monsieur le Maire et Monsieur Georges TAFTAF, se sont chargés d'aller faire les courses nécessaires pour subvenir aux besoins alimentaires de la famille jusqu'à ce qu'ils leurs soit possible de voir avec la banque.

Une opération de solidarité communale a également été lancée pour la collecte des besoins en vêtements et chaussures en particulier.

Les démarches sont en cours avec l'assureur.

➤ **Délibération des représentants au comité syndical
(Sivos de Bracquetuit – Etainpuis – Grigneuseville)**

Par vote à bulletin secret, et en application de l'Article L 2121-33, les membres du Conseil Municipal ont élu les délégués titulaires suivants auprès du Sivos de Bracquetuit-Etainpuis-Grigneuseville :

- Mr Jean Claude LEBRET
- Mr Joël BLANCHEMIN
- Mme Mélanie LOUVET
- Mr Jean-Marie DÜRR

➤ **Révision sur les commissions**

Monsieur le Maire explique que, pour tenir compte des modifications au sein du conseil municipal, il est nécessaire de renouveler et d'apporter un ajustement aux différentes commissions.

Désignation des délégués aux différentes structures intercommunales :

Les membres du Conseil Municipal ont reconduit à l'identique et à l'unanimité leurs représentants aux syndicats intercommunaux ci-dessous :

- **Communauté de Communes Terroir de Caux :**

Titulaires : Mr Jean-Claude LEBRET,

Suppléants : Mr Joël BLANCHEMIN

(en cas d'absence selon l'ordre du tableau du conseil municipal.)

- **Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76)**

Titulaire : Mr Jean-Claude LEBRET

Suppléant : Mr Joël BLANCHEMIN

Commissions communales :

Les membres du conseil municipal ont également reconstitué la composition des commissions communales :

- **Finances**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Joël BLANCHEMIN, Mr George TAFTAF, Mr. Benoît LEGER, Mr Jean-Marie DÜRR

- **Appel d' offres et ouverture de plis :**

Président : Mr Jean-Claude LEBRET - Maire

Titulaires : Mr Joël BLANCHEMIN, Mr Jean-Claude REMY, Mr LEGER Benoît

Suppléants : Mr Paul BLONDEL, Mr Louis LEMARCHAND,

- **Chemins, travaux :**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Jean-Marie DÜRR, Mr Benoît LEGER, Mr Jean-Claude REMY, Paul BLONDEL

- **Environnement :**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mme Annie JOURDAIN, Mr Benoît LEGER, Mr Louis LEMARCHAND,

- **Fêtes et Cérémonies :**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Cédric BOSSE, Mr Jean-Claude REMY, Mme Maryvonne MATURA, Mme Annie JOURDAIN

- **Communication :**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mme Mélanie LOUVET, Mr Benoît LEGER,

- **Correspondants Défense :**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Georges TAFTAF,

- **CCAS :**

Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Joël BLANCHEMIN, Mr Jean-Claude REMY, Mr Cédric BOSSE, Mme Annie JOURDAIN, Mme Angélique RAILLOT, Mme Maryvonne MATURA

- **Révision liste électorale :**

Mme Mélanie LOUVET, Conseillère municipale

Mme Raymonde CAPRON, (déléguée de l' administration)

Mr Claude DEMANNEVILLE, (délégué du TGI°)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide la révision des commissions tel que présentée ci-dessus.

➤ **Point de situation Sivos de Bracquetuit-Etaimpuis-Grigneuseville**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANCHEMIN qui explique que la situation au niveau du Sivos reste instable. La délibération sur le souhaite de la commune d'obtenir 6 sièges a été envoyée au Sivos. Il reste à attendre que les autres communes délibèrent à ce sujet et que la Conseil Syndical fasse avancer le dossier.

En prévision de la modification des statuts, Monsieur BLANCHEMIN soumet l'hypothèque, pour la commune de se positionner en amont sur la question des murs. A ce jour les murs des écoles sont propriétaire de chaque commune

➤ **Adoption de la Nomenclature Budgétaire et Comptable M 57 au 1 janvier 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune d'Etaimpuis son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 mais la possibilité du passage à la M57 est donnée depuis le 01/01/2022.

La commune d'Etampuis dont la population est de 838 habitants, et conformément aux dispositions réglementaires visées ci-après, décide d'adopter le référentiel M57 dans sa version abrégée.

A ce titre, l'adoption de ce nouveau référentiel comptable, en lieu et place de la M14, donne lieu :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le passage de la commune d'Etampuis à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 dans les conditions évoquées ci-dessus.

Où l'exposé du maire,
et après délibération,

le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 ;
- transmet à M. le Préfet la présente délibération accompagnée de l'avis de comptable public ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ Questions diverses

FIN DE SEANCE : 20 h 30